

**Bureau du 18 novembre 2002**

**Décision n° B-2002-0959**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Place Jean Mermoz - Réalisation d'un programme de plantations complémentaires sur le mail piétonnier**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 7 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport concerne la réalisation d'un programme de plantations complémentaires sur le mail piétonnier de la place Jean Mermoz à Lyon 8°.

De 1993 à 1995, la place Jean Mermoz, située sur le quartier Mermoz dans le 8° arrondissement de Lyon, a fait l'objet d'importants travaux de requalification (mails, espaces de jeux, massifs et plantations diverses) dans le cadre du projet urbain au titre du contrat de ville.

Avec le temps et les évolutions de fonctionnement des espaces et équipements situés à proximité immédiate, certains dysfonctionnements sont apparus.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de remettre en état ou de compléter les aménagements sur certaines parties de la place.

Les cinq secteurs identifiés relèvent de compétences différentes :

- les abords du bâtiment H et la finalisation du mail à la suite de la percée de l'immeuble relèvent de l'Opac du Grand Lyon,
- les abords du centre social Mermoz-cour de la halte-garderie relèvent de la Cafal,
- les abords du groupe scolaire relèvent de la ville de Lyon,
- le remplacement des plantations sur le mail piétonnier relèvent de la direction de la voirie de la Communauté urbaine (arbres d'alignement) sur une domanialité ville de Lyon,
- les abords de la chaufferie relèvent de l'Opac du Grand Lyon.

Concernant le mail piétonnier, élément structurant de cet espace public, la direction de la voirie pourrait à terme prendre en charge sa gestion.

Auparavant, il y a lieu de remédier aux dégradations significatives qu'opèrent les racines de paulownias sur les bordures de fosses d'arbres et murets.

Pour ce secteur, il est proposé que la Communauté urbaine prenne en charge :

- le changement de l'ensemble des arbres (situés du bâtiment H à l'école Pasteur A), en optant pour la même essence que les sujets plantés en bordure de la place Latarjet (continuité à assurer) ; soit un programme de plantations de 22 érables de colchide (*Acer capedocium*),

- la remise en état des fosses d'arbres et murets.

Le remplacement des sujets situés sur la deuxième partie du mail vers la rue Général Frère se fera, ultérieurement, de façon progressive, dans le cadre d'une gestion courante du patrimoine végétal.

Le coût global de l'opération est estimé à 55 000 € TTC.

La conduite de cette opération serait assurée par la direction de la voirie.

Il s'agit maintenant de prévoir l'individualisation de l'autorisation de programme relative à cette opération, soit un montant de 55 000 € en dépenses, à mobiliser en crédits de paiement sur l'exercice 2002.

*Circuit décisionnel* : ce projet a reçu l'avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 7 octobre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la réalisation d'un programme de plantations complémentaires sur le mail piétonnier de la place Jean Mermoz à Lyon 8°.

**2° - Cette opération** fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale Habitat et politique de la ville pour un montant total de 55 000 € en dépenses, à mobiliser en crédits de paiement sur l'exercice 2002.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,